

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 31 mars 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelynne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK, M.
Patrick CIBOIS, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	Mme Djémaïa TAKARLI
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Djémaïa TAKARLI est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.41/03.23

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2022**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.41/03.23

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2022**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il lui appartient, dans ce cadre, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, d'établir le compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 (n° D.49/03.22) approuvant le budget Développement Economique 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que M. Kamel BELGHACHEM a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.41/03.23

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2022**

Considérant que conformément aux balances du comptable public, le compte administratif 2022 du budget Développement Economique se présente de la manière suivante :

		Année 2021			Année 2022		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	45 652,00	366 289,40	411 941,40	45 854,12	408 400,01	454 254,13
	Mandats émis (B)	18 395,00	160 791,55	179 186,55	39 116,96	179 580,15	218 697,11
(1) Solde d'exécution (A-B)		27 257,00	205 497,85	232 754,85	6 737,16	228 819,86	235 557,02
(2) RESULTAT REPORTE N-1		120 942,12	775 179,73	896 121,85	148 199,12	980 677,58	1 128 876,70
(3) TOTAL (1+2)		148 199,12	980 677,58	1 128 876,70	154 936,28	1 209 497,44	1 364 433,72
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	27 151,61	0,00	27 151,61	0,00	0,00	0,00
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-27 151,61	0,00	-27 151,61	0,00	0,00	0,00
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		121 047,51	980 677,58	1 101 725,09	154 936,28	1 209 497,44	1 364 433,72

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les *dépenses* comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers	1 701,73 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments)	11 023,29 €
- les assurances (<i>dommages aux biens</i>)	2 526,85 €
- les taxes foncières et divers (frais bancaires).....	111 337,88 €
- les fluides	7 341,52 €
- les dotations aux amortissements	45 648,88 €
<i>Total</i>	179 580,15 €

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.41/03.23

Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2022

Les *recettes* comprennent :

- les locations diverses	13 469,81 €
- les loyers et remboursements d'impôts fonciers	394 333,67 €
- les produits exceptionnels sur opérations de gestion	596,53 €
- l'excédent 2021 reporté.....	980 677,58 €
<i>Total</i>	1 389 077,59 €

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 1 209 497,44 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les *dépenses* comprennent :

- les frais annonces	140,04 €
- un cumulus et 2 extincteurs	465,97 €
- les travaux (ascenseur, téléalarme, aérotherme, cloisonnement).....	38 305,71€
- le transfert des frais d'études sur travaux (dépenses : recettes).....	205,24 €
<i>Total</i>	39 116,96 €

Les *recettes* comprennent :

- l'amortissement des immobilisations.....	45 648,88 €
- l'excédent 2021 reporté	148 199,12 €
- le transfert des frais d'études sur travaux (dépenses : recettes).....	205,24€
<i>Total</i>	194 053,24 €

La section d'investissement constate un excédent de 154 936,28 €.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.03.2023

Délibération n°: D.41/03.23

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget Développement Economique qui s'établit comme suit :

▪ Section de fonctionnement :

- dépenses	179 580,15 €
- recettes	1 389 077,59 €
- résultat 2022 (excédent).....	1 209 497,44 €

▪ Section d'investissement :

- dépenses	39 116,96 €
- recettes	194 053,24 €
- résultat 2022 (excédent).....	154 936,28 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Djémaïa TAKARLI.